

COUR D'APPEL DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE SEGOU

N° 2896 / GREFFE

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE SEGOU

CERTIFIE AU VU DES PIECES SUIVANTES

Copie d'extrait d'acte de naissance n° 6694 établie suivant l'original n° 6694

de l'année 2007 du centre principal de Ségou

Ou jugement supplétif d'acte de naissance n°

.....

QUE LA PERSONNE DESIGNEE CI – DESSOUS

Le nommé : Abdoulaye Gueye Sexe Masculin

Né(e) le 09 juillet 2007 à Ségou

Fils de Aboubacar Gueye

Et de : Aminata Dem

Situation de Famille Célibataire

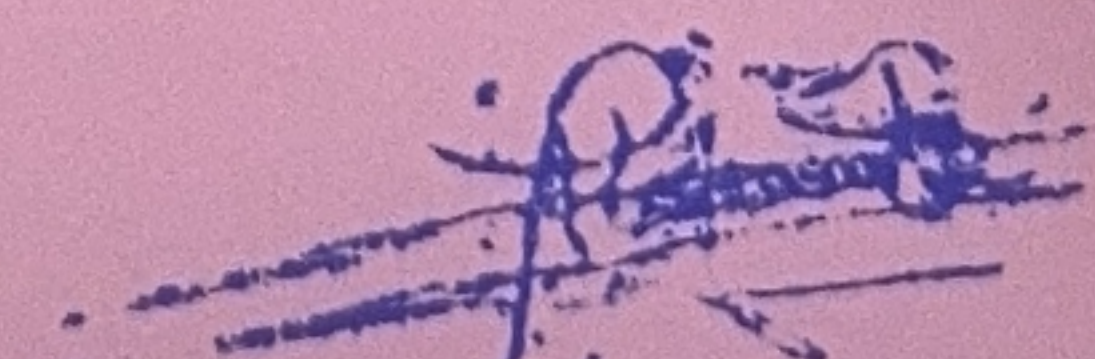
Profession : Elève

Domicile : Ségou

EST DE NATIONALITE MALIENNE EN VERTU DE L'ARTICLE 224 DE LA LOI N°2011-087 DU 30
DECEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE EN REPUBLIQUE DU
MALI



Ségou, le 29/07/ 2026
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL


Dramane KANTÉ